

l'absence de confidentialité ne nuise à son programme de collecte de sang. Par ailleurs, on a débattu dans une certaine mesure des avantages et des inconvénients de la recherche des contacts des personnes séropositives. La recherche des contacts, combinée à des analyses de sang obligatoires, pourrait permettre de recenser plus exactement les personnes infectées et aider à ralentir la propagation du SIDA, mais on risque de violer ainsi les droits de la personne. Pour entraver les propagations du virus, il pourrait être tout aussi efficace de fournir des services de counselling appropriés aux personnes séropositives. Si l'on a recours à la recherche des contacts, il faudrait savoir si les contacts qui ont reçu suffisamment d'information sur la signification de l'analyse de sang et sur les modes de transmission de HTLV-III/LAV se soumettent à un examen ou non. Le système actuel est-il efficace?

19. Le Comité permanent recommande d'effectuer des études dans les provinces qui recourent actuellement à la recherche des contacts et dispensent des services de counselling appropriés, afin de savoir si les personnes ayant été en contact avec des victimes du SIDA et ayant été renseignées se soumettent à des analyses de sang.

Quels que soient les résultats de ces études et les recommandations qui en découleront, il faudrait mettre sur pied un bon système administratif de surveillance et de tenue de dossiers, de façon à suivre l'évolution du SIDA. Les résultats des analyses ne devraient être connus que des autorités sanitaires, de la SCCR (si c'est elle qui a demandé les analyses) et du médecin traitant.